



# COMPTE RENDU de la SEANCE DE CONSEIL

**Jeudi 14 avril 2022 – 18 h 30**

## ORDRE DU JOUR

- ✓ **Approbation du PV de séance du 17 mars 2022,**
- ✓ **Vote des comptes de gestion 2021, et compte administratif 2021,**
- ✓ **Affectation des résultats au budget primitif 2022,**
- ✓ **Délibération des taux de fiscalité locale pour 2022,**
- ✓ **Vote du budget primitif 2022.**

Sur convocation en date du 07 avril 2022 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 14 avril 2022 à 18 heures 30, à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

### Etaient présents :

MARTIN Bruno	MICHEL Chantal	DHOTEL Malika
BRUN Marie	BERTIN Laurent	LOPEZ Cécile
PERRIER Thomas	GAVROY Vincent	FEVRE Xavier
CHARLOIS Denise	GRUAT Cyrille	PASQUIER Sonia
METIN Patrick	COLIN Angélique	PROTAT DEFRANCE Sandrine

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : M. Thomas PERRIER, M. Vincent GAVROY, M. Cyrille GRUAT, Mme Sonia PASQUIER

### Absent :

Pouvoir : M. Thomas PERRIER à Mme Malika DHOTEL  
M. Vincent GAVROY à Mme Marie BRUN  
M. Cyrille GRUAT à Mme Marie BRUN

Secrétaire de Séance : Mme COLIN Angélique

Approbation du procès-verbal du jeudi 17 mars 2022 : aucune demande de rectification n'a été transmise en mairie, aucune demande ce soir, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

*Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

La séance est ouverte à 18 h 35 et M. le Maire communique quelques informations non prévues à l'ordre du jour :

- le premier tour des élections présidentielles s'est bien déroulé avec la participation de nombreux concitoyens comme assesseurs. Lors du second tour, il faudra lors du contrôle d'identité, vérifier l'exactitude de l'adresse figurant sur le registre. De nombreuses adresses sont erronées et les professions de foi ne peuvent être distribuées. Le changement d'adresse doit être demandé mais la commission électorale a le pouvoir d'intervention si elle a connaissance d'une nouvelle adresse. L'organisation des permanences du second tour est remise à chacun.
- Le vote du conseil sur le projet éolien Rochebeau aura lieu lors de la prochaine réunion, il faut venir le consulter en mairie.
- M. Le Maire a été contacté pour un projet éolien sur la commune. L'instigateur du projet sera reçu le mercredi 20 avril à 10 h 00. Les élus intéressés sont les bienvenus.
- Suite aux renseignements pris lors du salon des maires à Paris, la société Tenax viendra présenter sa balayeuse électrique le 10 mai à 9 h 00.
- Un devis d'effacement de réseaux est parvenu en mairie. Le SIEM avait été contacté suite à la forte inclinaison d'un poteau. Ce projet implique le changement de candélabres, la réfection des trottoirs et de la chaussée. Son financement est à prévoir.



M. Le Maire rappelle la procédure comptable des collectivités.

La comptabilité de la commune se décompose en deux comptes :

- ✓ Le maire valide les écritures de la secrétaire Mme Melet, cela constitue le compte administratif.
- ✓ La trésorerie de Sézanne encaisse et paie pour la commune, c'est le compte de gestion. il est établi par M. Duchâteau, responsable de la Trésorerie de Sézanne.

Ces deux comptes tenus séparément doivent être concordants.

### Compte de gestion 2021

Par **13 voix POUR**, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour le budget général et le budget annexe du lotissement, dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

## Compte administratif 2021

Avant de procéder au vote pendant lequel il doit se retirer, M. le Maire présente le bilan 2021.

Les comptes administratifs et comptes de gestion sont identiques sur l'année. La section de fonctionnement dégage un solde positif de 367 573,51 €. Les dépenses sont maîtrisées et cela permettra de financer de nouveaux projets. Additionné au solde antérieur, le solde est positif et s'élève à 1 052 665,69 €.

Sur l'année, la section investissement a un solde négatif, ce qui traduit le paiement des travaux réalisés et pour lesquels nous avons provisionné le financement.

Les 367 689,12 € investis proviennent d'un autofinancement sur les recettes 2021 (127 529,69 €) et d'un prélèvement sur les sommes mises en réserve (240 159,43 €). Au 31/12/2021 le solde de la section investissement est de 1 156 123,40 €.

La commune dispose donc au 31/12/2021 de 2 208 789,09 €.

M. le Maire donne lecture de toutes les lignes comptables, les commente puis se retire pour laisser le conseil voter l'exactitude des comptes.

M. METIN, doyen de l'assemblée expose le tableau récapitulatif des comptes administratifs, de gestion, du budget annexe « les petits prés » (lotissement) et fait procéder au vote.

*Par 11 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention*

## Vote des comptes administratifs 2021 et affectation du résultat au BP 2022

Le conseil a à sa disposition le tableau récapitulatif ci-après, et les documents étudiés et préparés par la commission des finances.

Aucune question n'étant posée sur les documents, M. le Maire se retire et le conseil municipal continu sous la présidence du doyen de l'assemblée M. METIN.

<b>Compte Administratif COMMUNE</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2021	505 886,95 €	873 460,46 €	+ 367 573,51 €
	Résultats antérieurs	/	+ 685 092,18 €	+ 685 092,18 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>+ 1 052 665,69 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2021	367 689,12 €	127 529,69 €	- 240 159,43 €
	Solde antérieur		+ 1 396 282,83 €	+ 1 396 282,83 €
	<b>Résultat à reporter recettes Investiss.</b>			<b>+ 1 156 123,40 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31.12.2021</b>	Investissement	1 777 933,92 €	/	- 1 777 933,92 €
<b>Résultats cumulés</b>		<b>2 671 164,76 €</b>	<b>3 082 365,16 €</b>	<b>+ 430 855,17 €</b>

Le compte d'investissement retrace les projets structurels de la commune. Leur réalisation est estimée à 1 777 933,92 €. Pour engager le commencement des travaux, il faut prévoir le financement et donc virer du compte de fonctionnement vers le compte investissement la somme de 621 810,52 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les 2 208 789,09 € de la commune seraient répartis avec un report en section de fonctionnement de 430 855,17 € et un solde de 1 777 933,92 € sur la section investissement.

Après lecture des comptes le conseil municipal constate **un excédent de fonctionnement** du compte administratif 2021 d'un montant de **1 052 665,69 euros**.

La **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution globale de : +1 156 123,40 €  
 - un solde des restes à réaliser de : - 1 777 933,92 €

Entrainant un **besoin de financement**

à la **section d'investissement (ligne 1068)** s'élevant à - **621 810,52 €**

Le conseil municipal décide d'affecter au Budget Primitif de l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves : financement de la section d'investissement : + 621 810,52 €  
 (compte 1068)  
 - report en section de fonctionnement : (ligne 002 en recettes) : + 430 855,17 €

Le compte administratif 2021 est approuvé par **13 voix POUR, 0 voix CONTRE**.

Le compte administratif 2021 du « Lotissement les Petits Prés » retrace les ventes de terrain du lotissement.

Compte Administratif LOTISSEMENT		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2021	88 819,20 €	0 €	- 88 819,20 €
	Solde antérieur	/	88 819,20	+ 88 819,20 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>0 €</b>
Section d'Investissement	Résultats 2021	117 763,21 €	88 819,20 €	-28 944,20 €
	Solde antérieur	/	28 944,00 €	+ 28 944,20 €
	<b>Résultat à affecter</b>	/	/	<b>0 €</b>
<b>Résultats cumulés</b>		<b>206 582,40 €</b>	<b><u>206 582,40 €</u></b>	<b><u>0 €</u></b>

Le compte administratif du lotissement les petits prés est approuvé à l'**unanimité** (13 voix).

*Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

M. le Maire remercie l'assemblée pour leur vote de confiance sur la tenue des comptes.



## Délibération des taux de fiscalité locale pour 2022

Compte tenu de la stabilité actuelle des dotations, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux de prélèvement. Par ailleurs, les diverses augmentations annoncées ou prévisibles seront sources de difficulté pour de nombreux foyers, aussi, à l'unanimité, le conseil reconduit les taux de fiscalité actuel à savoir :

	Base 2020	Taux 2020	Produits 2020	Base 2021	Taux 2021	Produits 2021	Base 2022	Taux 2022	Produits 2022
<b>Taxe Habitation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Taxe Foncière</b>	945 900	12,85 %	121 548 €	956 100	28,36 % (12,85 + 15,51)	271 150	999 200	28,36 %	283 373
<b>Taxe Foncière Non Bâti</b>	56 800	12,78 %	7 259 €	56 900	12,78 %	7 272	58 400	12,78 %	7 464
<b>C F E</b>	51 100	10,14 %	5 182 €	41 300	10,14 %	4 188	43 500	10,14 %	4 411
		<b>TOTAL</b>	<b>133 989 €</b>			<b>282 610 €</b>			<b>295 248 €</b>

*Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

## Vote du budget primitif 2022

Celui-ci retrace les prévisions de dépenses et de recettes. Il a été établi par la commission finances.

En section de fonctionnement, les recettes sont minimisées et les dépenses sont évaluées au pire. La maîtrise des dépenses en cours d'année permettra de dégager un solde positif conséquent pour financer les nouveaux projets envisagés en section d'investissement : décoration de fin d'année, enrobé sur trottoirs, réfection de voirie, tennis, matériel informatique, clôture, tonnelle pour remplacer celle qui était mise à disposition de la commune par le comité des fêtes de Sauvage.

Le budget primitif est équilibré en dépenses et recettes à concurrence de 1 276 423,17 € en section de fonctionnement et 2 081 942,92 € en section investissement.



BUDGET COMMUNE		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Proposition Budget exercice 2022	1 276 423,17	845 568,00
	Résultat 2021 reporté		430 855,17
	<b>Total</b>	<b>1 276 423,17</b>	<b>1 276 423,17</b>
Section d'investissement	Proposition Budget exercice 2022	304 009,00	2 081 942,92
	Reste à réaliser	1 777 933,92 €	
	<b>Total</b>	<b>2 081 942,92</b>	<b>2 081 942,92</b>

Après, délibération pour chaque chapitre, le budget primitif 2022 est approuvé à la majorité de **12 voix POUR et 2 voix CONTRE**.

*Par 12 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention*

BUDGET DU LOTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Budget exercice	164 890,66	164 890,66
	<b>Total</b>	<b>164 890,66</b>	<b>164 890,66</b>
Section d'investissement	Budget exercice	193 834,66	193 834,66
	<b>Total</b>	<b>193 834,66</b>	<b>193 834,66</b>

Le budget primitif du lotissement est présenté sous forme de tableau et est voté à l'**unanimité** de façon globale.

*Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

La séance est levée à 20 h 45.

Le Maire,  
Bruno MARTIN

